



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 5 septembre 2023  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens

Procès-verbal

- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2023, à 19 h

Dépôt de documents

- 10.05** Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2023  
1239255049

## 20 – Affaires contractuelles

### Appel d'offres public

- 20.01** Octroyer les contrats de location horaire de niveleuses et chargeurs à divers fournisseurs au montant total de 4 749 642,83 \$ taxes incluses pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940.
- 1239103004

### Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

- 20.02** Octroyer à Pépinière Jardin 2000 inc. le lot 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 au montant de 318 977,33 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19866 avec deux options de renouvellement d'une année chacune.
- 1237151021

- 20.03** Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. au montant de 1 435 000 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'appel d'offres public 760735.
- 1237151024

### Entente

- 20.04** Autoriser la signature de l'entente de partenariat de visibilité entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2026 pour un montant de 15 000 \$ taxes incluses.
- 1232484017

### Subvention - Soutien financier avec convention

- 20.05** Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière de 80 000 \$ par période de référence 2021-2022-2023, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.
- 1234629010

- 20.06** Autoriser le dépôt du projet de réfection de toitures au Complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.
- 1239103005

- 20.07** Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des

secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

1239255050

### **30 – Administration et finances**

#### Accord de principe / Mandat régulier

**30.01** Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, en lien avec la fourniture du service 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et entériner la signature de l'entente afférente.

1232484018

**30.02** Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 pour l'entretien de la Route verte au ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier 2023-2024.

1238797002

#### Déplacements / Frais de séjour et de représentation

**30.03** Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 24<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2023, à Sherbrooke. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

1237817015

**30.04** Autoriser monsieur Steve Barkley, directeur des travaux publics, à assister au Colloque annuel des travaux publics - Édition 2023, organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 25 au 27 octobre 2023, à Trois-Rivières.

1239692002

#### Approbation des recommandations des comités et commissions

**30.05** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

1234215001

#### Déclaration / Événement / Proclamation

**30.06** Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 10 septembre 2023.

1237817016

- 30.07** Autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2023.  
1238891014
- 30.08** Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 novembre 2023.  
1238891013
- 30.09** Autoriser la tenue de l'événement portes ouvertes de l'organisme Centre du Vieux Moulinde LaSalle et permettre la fermeture de la rue Édouard le 14 septembre 2023.  
1234629013
- 30.10** Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue le 16 septembre 2023.  
234629014
- 30.11** Entériner l'autorisation d'organiser une fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 19 août 2023.  
1235247001

#### Reddition de comptes

- 30.12** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023.  
1233035011

## **40 – Réglementation**

#### Règlement – Adoption

- 40.01** Adoption du règlement 2030-LAS-62 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique.  
1232484016

#### Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

- 40.02** Apporter des précisions quant à la résolution CA23 20 0303.  
1235212001

**40.03** Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

1235212002

**40.04** Adoption du second projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente/service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

1239255043

#### Urbanisme - Dérogation mineure

**40.05** Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation bifamiliale (H2) situé au 9367-9369, rue Centrale (lot 1 931 509) afin d'autoriser une marge arrière de 7,40 mètres alors qu'une marge arrière minimale de 7,5 mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11).

1239255048

#### Urbanisme - PIIAD

**40.06** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 374-378, 7<sup>e</sup> Avenue (lot 1 079 085).

1239255047

**40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier certaines caractéristiques architecturales d'intérêt comme identifiée à l'annexe « E » de ce règlement relativement à la propriété sise au 1000, 35<sup>e</sup> Avenue (lot 1 234 836).

1239255051

#### Règlement - Circulation / Stationnement

**40.08** Permettre le stationnement sur le côté ouest de la 9<sup>e</sup> Avenue, le 21 septembre 2023 de 18 h à 20 h 30 et le 11 octobre 2023 de 17 h 30 à 20 h 30 lors de deux événements à l'école LaSalle Community Comprehensive High School.

1232484015

## 50 – Ressources humaines

### Structure de service / Emploi / Poste

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.  
1236456009

### Nomination

**50.02** D'approuver la nomination temporaire de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle en date du 23 septembre 2023 et lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste.  
1233651001

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

---



**Dossier # : 1239255049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:03

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239255049

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 août 2023.

**JUSTIFICATION**

N.A.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



N.A.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 28 août 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline GODIN  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2023-08-22



**Dossier # : 1239103004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer les contrats de location horaire de niveleuses et chargeurs à divers fournisseurs au montant total de 4 749 642,83 \$ taxes incluses pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940. (9037-4018 Québec inc. 133 046,77 \$ taxes incluses, B. Fréreau et fils inc. 700 255,24 \$ taxes incluses, Les entreprises D.J. 133 702,13 \$ taxes incluses, Terrassement deux étoiles Ltée 159 656,59 \$ taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu inc. 1 108 205,22 \$ taxes incluses, Les entreprises C.F. Vanier inc. 380 238,42 \$ taxes incluses, Les entreprises Pierre Ladouceur inc. 602 213,76 \$ taxes incluses, Transport Patrick Brisebois inc. 522 561,37 \$ taxes incluses, C.M.S Entrepreneurs généraux inc. 547 598,33 \$ taxes incluses, Niveleuse A.M.F. inc. 462 165,01 \$ taxes incluses)

D'octroyer les contrats de location horaire de huit tracteurs-chargeurs et de vingt niveleuses avec opérateurs aux entreprises suivantes selon les prix indiqués, toutes taxes incluses, afin de réaliser les opérations de déneigement des saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres publiques no 23-19940 :

Niveleuse A.M.F. inc	462 165,01 \$
Les Entreprises Pierre Ladouceur inc.	602 213,76 \$
Excavation Pascal Beaulieu inc.	1 108 205,22 \$
Les Entreprises C.F. Vanier inc.	380 238,42 \$
C.M.S Entrepreneurs généraux inc.	547 598,33 \$
9037-4018 Québec inc.	133 046,77 \$
Les entreprises D.J.	133 702,13 \$
Transport Patrick Brisebois inc.	522 561,37 \$
B. Fréreau et fils inc.	700 255,24 \$
Terrassement deux étoiles Ltée.	159 656,59 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-31 14:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239103004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer les contrats de location horaire de niveleuses et chargeurs à divers fournisseurs au montant total de 4 749 642,83 \$ taxes incluses pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19940. (9037-4018 Québec inc. 133 046,77 \$ taxes incluses, B. Fréreau et fils inc. 700 255,24 \$ taxes incluses, Les entreprises D.J. 133 702,13 \$ taxes incluses, Terrassement deux étoiles Ltée 159 656,59 \$ taxes incluses, Excavation Pascal Beaulieu inc. 1 108 205,22 \$ taxes incluses, Les entreprises C.F. Vanier inc. 380 238,42 \$ taxes incluses, Les entreprises Pierre Ladouceur inc. 602 213,76 \$ taxes incluses, Transport Patrick Brisebois inc. 522 561,37 \$ taxes incluses, C.M.S Entrepreneurs généraux inc. 547 598,33 \$ taxes incluses, Niveleuse A.M.F. inc. 462 165,01 \$ taxes incluses)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de déneigement, nous devons utiliser des tracteurs-chargeurs et des niveleuses pour tasser la neige et procéder à l'enlèvement de la neige. Les besoins de l'arrondissement exigent 20 auto niveleuses et 8 chargeurs articulés pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

En vertu de la Loi 76, un appel d'offres a été publié le 15 mai 2023 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 22 jours de calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA23 20 0210 adoptée le 5 juin 2023:** Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805.17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

**Résolution no CA22 20 0391 adoptée le 7 novembre 2022:** Autoriser une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

**DESCRIPTION**

Le bordereau prévoit un nombre total de 275 heures par équipement, dont 200 heures sont garanties par année. Dix-sept entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres qui prévoyaient 28 lots distincts. Vingt-cinq soumissions ont été reçues dont six ont été rejetées en raison de non conformités techniques. Il y a eu cinq désistements.

Les montants précisés dans ce sommaire décisionnel portent uniquement sur les heures garanties.

#### JUSTIFICATION

L'octroi de ces contrats est nécessaire afin de permettre la continuité des opérations de déneigement pour les prochaines saisons hivernales. L'Arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines pour répondre aux besoins de la totalité du territoire de l'arrondissement. Les appareils seront déployés dans l'arrondissement afin de supporter les activités de déneigement en régie.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les trois saisons associés aux travaux de location d'auto niveleuses et de chargeurs articulés sont de 4 749 642,83 \$ taxes incluses.

Ces travaux sont prévus au budget d'opération au poste suivant :

2412.0010000.301721.03121.54505.014411.0000.000000.000000.000000.000000

Fournisseurs	Montant avant tx	Dépenses taxes incl.	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
9037-4018 Québec inc.	115 718,00 \$	133 046,77 \$	121 489,44 \$	121 490 \$
B. Fréreau et fils inc.	609 050,00 \$	700 255,24 \$	639 426,37 \$	639 427 \$
Les entreprises D.J	116 288,00 \$	133 702,13 \$	122 087,86 \$	122 088 \$
Transport deux étoiles Itée	138 862,01 \$	159 656,59 \$	145 787,75 \$	145 788 \$
Excavation Pascal Beaulieu inc.	963 866,25 \$	1 108 205,22 \$	1 011 939,08 \$	1 011 940 \$
Les entreprises C.F Vanier inc	330 714,00 \$	380 238,42 \$	347 208,36 \$	347 209 \$
Les entreprises Pierre Ladouceur inc.	523 778,00 \$	602 213,76 \$	549 901,43 \$	549 902 \$
Transport Patrick Brisebois inc.	454 499,99 \$	522 561,37 \$	477 168,18 \$	477 169 \$
C.M.S entrepreneurs généraux inc.	476 276,00 \$	547 598,33 \$	500 030,27 \$	500 031 \$
Niveleuse A.M.F	401 970,00 \$	462 165,01 \$	422 018,25 \$	422 019 \$
<b>Total des contrats :</b>	<b>4 131 022,25 \$</b>	<b>4 749 642,83 \$</b>	<b>4 337 056,99 \$</b>	<b>4 337 063,00 \$</b>

Les fonds pour les mois de novembre et décembre 2023 seront réservés par les demandes d'achat suivantes pour un nombre total de 20 heures par fournisseur :

Montant avec taxes Montant sans taxes Montant net No demandes d'achat  
 9037-4018 Québec inc. 4 369,05 \$ 3 800 \$ 3 989,53 \$ 787840  
 B. Fréreau et fils inc. 114 975 \$ 100 000 \$ 104 987,50 \$ 787852  
 Les entreprises D.J 4 369,05 \$ 3 800 \$ 3 989,53 \$ 787857  
 Terrassement deux étoiles Itée 5 242,86 \$ 4 560 \$ 4 787,43 \$ 787869  
 Excavation Pascal Beaulieu inc. 36 424,08 \$ 31 680 \$ 33 260,04 \$ 787862  
 Les entreprises C.F Vanier inc 12 486,29 \$ 10 860 \$ 11 401,64 \$ 787855  
 Les entreprises Pierre Ladouceur inc. 19 775,70 \$ 17 200 \$ 18 057,85 \$ 787859  
 Transport Patrick Brisebois inc. 17 160,02 \$ 14 925 \$ 15 669,38 \$ 787865  
 C.M.S entrepreneurs généraux inc. 17 982,09 \$ 15 640 \$ 16 402,05 \$ 787856  
 Niveleuse A.M.F. 15 176,70 \$ 13 200 \$ 13 858,35 \$ 787867

Une demande d'achat sera préparée pour chaque année des contrats.

## **MONTRÉAL 2030**

L'octroi de ce contrat permettra à l'arrondissement de s'assurer que les rues et espaces publics seront bien entretenus et sécuritaires, permettant ainsi à tous les Montréalaises et Montréalais de se sentir en sécurité physique et psychologique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si ces contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pour chacune des saisons :  
Début des travaux : 1er novembre  
Fin des travaux : 15 avril

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les entreprises visées ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier. Elles ne figurent pas non plus sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les entreprises visées;ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne se sont pas rendus non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville,

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 28 août 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anik BERNIER  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-08-23



**Dossier # : 1237151021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'autoriser une dépense maximale de 357 254,61 \$, taxes incluses (contrat : 318 977,33 \$ + contingences : 31 897,73 \$ + incidences : 6 379,55 \$) et octroyer à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres dans l'arrondissement de LaSalle (lot 2) pour l'année 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19866 avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 inc. le lot 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 au montant de 318 977,33 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19866;

D'autoriser une dépense maximale de 357 254,61 \$, taxes incluses (contrat : 318 977,33 \$ + contingences : 31 897,73 \$ + incidences : 6 379,55 \$);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 12:57

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237151021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'autoriser une dépense maximale de 357 254,61 \$, taxes incluses (contrat : 318 977,33 \$ + contingences : 31 897,73 \$ + incidences : 6 379,55 \$) et octroyer à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 350 arbres dans l'arrondissement de LaSalle (lot 2) pour l'année 2023 dans le cadre de l'appel d'offres public no 23-19866 avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficacité, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 20 0148 - 1er mai 2023 – (1237151013)** - D'autoriser une dépense de 346 139,60 \$ taxes incluses (contrat : 309 053,21 \$ + contingences : 30 905,32 \$ + incidences : 6 181,06 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 700 arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023, avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un an, soit pour 2024 et 2025.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le lot 1 du contrat de l'appel d'offres public n° 23-19866 (23-1916) à cette fin, au prix de sa soumission, soit 309 053,21 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**CA22 20 0230 - 6 juillet 2022 – (1227151017)** - D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 22-19326 visant la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour une somme maximale de 293 105,77 \$, taxes incluses; D'autoriser une dépense maximale de 322 416,34 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant, pour la réalisation de ce contrat;

**CA22 20 0067 - 7 mars 2022 – (1229430001)** - D'accorder à Orange paysagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres en 2022-2023 dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18982.

**DD 2216598009 (BC 1476872)** - D'autoriser une dépense totale de 94 237,83 \$ taxes et contingences incluses (contrat 85 670,76 \$ + contingences 8 567,07 \$) pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 120 arbres en 2021 jusqu'à la fin de l'automne 2022.

D'accorder à Terrassement technique Sylvain Labrecque Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 94 237,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18756.

**CA20 20 0312 du lundi 31 août 2020 (1206598006)** : D'autoriser une dépense totale de 348 507,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat 316 825,11 \$ + contingences 31 682,51 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 380 arbres en 2020 jusqu'à la fin de l'automne 2021.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 316 825,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18149.

## DESCRIPTION

Ce sommaire vise l'octroi du second lot de l'appel d'offres public 23-19866 pour la fourniture et la plantation de 350 arbres sur le domaine public de l'arrondissement LaSalle, ainsi que leur arrosage et leur entretien, de la plantation jusqu'à l'acceptation finale des travaux. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 8 mars 2023 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2023 et elle est valide pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Appel d'offres public 23-19866.

L'entretien des arbres plantés peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, soit pour 2024 et pour 2025 sujet à l'approbation des deux parties.

Il est recommandé d'octroyer le lot 2 du contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 318 977,33\$ taxes incluses.

Pépinière Jardin 2000 Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Pépinière Jardin 2000 Inc. a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense telle qu'indiqué dans l'intervention financière.

Lot 2	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	277 431,90 \$	13 871,60 \$	27 673,83 \$	318 977,33 \$	291 268,82 \$
Contingences (10%)	27 743,19 \$	1 387,16 \$	2 767,38 \$	31 897,73 \$	29 126,88 \$
Incidence (2%)	5 548,64 \$	277,43 \$	553,48 \$	6 379,55 \$	5 825,38 \$

Total payé	310 723,73 \$	15 536,19 \$	30 994,69 \$	357 254,61 \$	<b>326 221,07 \$</b>
------------	---------------	--------------	--------------	---------------	----------------------

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus au lot 2. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 31 897,73 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 6 379,55 taxes incluses, sera ajouté en dépenses incidentes pour des frais de laboratoire au besoin correspondant à 2 % du coût des travaux.

## **MONTRÉAL 2030**

Le contrat visant la plantation de 350 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 15 août et le 15 novembre 2023.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : entre le 1er mai 2024 et le 15 novembre 2024.

Fin des travaux : fin de l'automne 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Naoual DRIR)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 juillet 2023  
Luce DOYON, 24 juillet 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-07-24



**Dossier # : 1237151024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. au montant de 1 435 000 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'appel d'offres public 760735. (terrasse Greenfeld, avenue Angus, croissant du Collège, sentier du parc Riverside) (Dépense totale de 1 660 497,40 \$ taxes incluses : contrat: 1 435 000,00 \$ + contingences 116 619,54 \$ + incidences: 108 877,86 \$)

D'octroyer le contrat à Roxboro Excavation inc. au montant de 1 435 000 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'appel d'offres public 760735;

D'autoriser une dépense maximale de 1 660 497,40 \$ taxes incluses (contrat : 1 435 000 \$ + contingences : 116 619,54 \$ + incidences : 108 877,86 \$); et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 16:48

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237151024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. au montant de 1 435 000 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'appel d'offres public 760735. (terrasse Greenfeld, avenue Angus, croissant du Collège, sentier du parc Riverside) (Dépense totale de 1 660 497,40 \$ taxes incluses : contrat: 1 435 000,00 \$ + contingences 116 619,54 \$ + incidences: 108 877,86 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. De plus, le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) du réseau local, édition 2023 offert par le SIRR permettra d'accélérer la réhabilitation du réseau des rues locales en fournissant un financement s'ajoutant à celui investi par l'arrondissement.

Les rues sélectionnées pour la réfection de type PCPR sont :

- terrasse Greenfeld;
- avenue Angus;
- croissant du College.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal. La sélection des rues a également été coordonnée avec la Direction de la gestion des actifs (DGA) de façon à s'assurer que les infrastructures d'égouts et d'aqueduc sont en bon état.

Le projet comprend le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb dans la section privée conformément au règlement 20-030.

Également, s'ajoute à cet appel d'offre les travaux de réaménagement du sentier piéton au parc Riverside d'une longueur approximative de 100 mètres.

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat consistent principalement en :

- le planage-revêtement de rues locales;

- la réfection de trottoirs et bordures;
- la réfection d'un sentier piéton;
- le remplacement des entrées de service d'eau en plomb ou autres matériaux non conformes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM21 0443 - 20 avril 2021 - GDD 1212174001** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

**CE21 0240 - 17 février 2021 - GDD 1218126001** - Autorisation budget domaine privé (tout exécutant) - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb -

**CM20 1372 - 15 décembre 2020 - GDD 1205979003** - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030).

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoirs et de fondation de rues. Les rues sélectionnées répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGA et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2023;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;

Plus en détails, les travaux prévus à ce contrat sont divisés ainsi :

Lot 1 : travaux terrasse Greenfield (PCPR)

Lot 2 : travaux avenue Angus (PCPR)

Lot 3 : croissant du Collège (PCPR et modification de l'îlot)

Lot 4 : sentier au parc Riverside

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et autres sur la terrasse Greenfield, l'avenue Angus, le croissant du Collège et le sentier du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 7 juillet 2023. Un délai de 31 jours calendrier (17 jours excluant les semaines de la construction) a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 août 2023 à 13h30. Les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture. Quatre (4) entreprises ont pris possession des documents et deux (2) nous a soumis des prix, soit 50 % des preneurs de cahier des charges. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes.

Roxboro Excavation inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au





<b>Programme complémentaire PCPR local</b>	Trottoirs et bordures	102 238,00 \$	5 111,90 \$	10 198,24 \$	117 548,14 \$	107 337,12 \$	36%
	Voirie	365 350,12 \$	18 267,51 \$	36 443,67 \$	420 061,30 \$	383 571,96 \$	
	Contingences 5%	23 379,41 \$	1 168,97 \$	2 332,10 \$	26 880,48 \$	24 545,46 \$	
	Incidence 5 %	23 379,41 \$	1 168,97 \$	2 332,10 \$	26 880,48 \$	24 545,46 \$	
	Total payé DGUIE	514 346,94 \$	25 717,35 \$	51 306,11 \$	<b>591</b> <b>370,40 \$</b>	<u>540</u> <u>000,00 \$</u>	
<b>RESEP - DGA (section publique)</b>	Contrat DGA	107 519,50 \$	5 375,98 \$	10 725,07 \$	123 620,55 \$	112 882,04 \$	
	Contingences 10%	10 751,95 \$	537,60 \$	1 072,51 \$	12 362,06 \$	11 288,21 \$	
	Incidence 10%	10 751,95 \$	537,60 \$	1 072,51 \$	12 362,06 \$	11 288,21 \$	
	Total RESEP pub.	129 023,40 \$	6 451,18 \$	12 870,09 \$	<b>148</b> <b>344,67 \$</b>	<u>135</u> <u>458,46 \$</u>	
<b>RESEP - DGA (section privée)</b>	Contrat DGA	67 333,60 \$	3 366,68 \$	6 716,53 \$	77 416,81 \$	70 691,87 \$	
	Contingences 10%	6 733,36 \$	336,67 \$	671,65 \$	7 741,68 \$	7 069,19 \$	
	Incidence 0%	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Total RESEP privé	74 066,96 \$	3 703,35 \$	7 388,18 \$	<b>85</b> <b>158,49 \$</b>	<u>77 761,06</u> <u>\$</u>	
<b>DGA</b>	<b>TOTAL DGA</b>	203 090,36 \$	10 154,53 \$	20 258,27 \$	<b>233</b> <b>503,16 \$</b>	<u>213</u> <u>219,52 \$</u>	14%
<b>LaSalle - PTI rues</b>	Contrat LaSalle	605 656,19 \$	30 282,81 \$	60 414,20 \$	696 353,20 \$	635 863,29 \$	
	Contingences 10%	60 565,62 \$	3 028,28 \$	6 041,42 \$	69 635,32 \$	63 586,33 \$	
	Incidence 10%	60 565,62 \$	3 028,28 \$	6 041,42 \$	69 635,32 \$	63 586,33 \$	
	Total payé LaSalle	726 787,43 \$	36 339,37 \$	72 497,04 \$	<b>835</b> <b>623,84 \$</b>	<u>763</u> <u>035,95 \$</u>	50%
	<b>Total</b>	<b>1 444</b> <b>224,73 \$</b>	<b>72</b> <b>211,25 \$</b>	<b>144</b> <b>061,42 \$</b>	<b>1 660</b> <b>497,40 \$</b>	<u><b>1 516</b></u> <u><b>255,47 \$</b></u>	100%

#### Pour le DGIUE Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves

Un montant maximal de 591 370,40 \$ taxes incluses, ou 540 000 \$ net de ristournes de taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 55857 : 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local CM 18 1157 par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) - Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE).

Ce montant inclue des 5% de contingences ainsi que 5% d'incidences soit chacun 26 880,48 \$ taxes incluses, ou 24 545,46 \$ net de ristournes de taxes tel que ventilé au tableau ci-dessus..

Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2023 et prévue au PDI 2023-2032 de la Ville-centre

dans le programme 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement

Les crédits net de ristourne de 383 571,96 \$ seront dédiés pour la chaussée et de 107 337,12 \$ pour les trottoirs.

Le montant des incidences est prévu pour permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés si requis, etc.

#### **Financement DGA :**

Le financement des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sera à la charge du Service de l'eau soit la dépense total de 233 503,16 \$ taxes incluses, représente un coût net de 213 219,52 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt.

Cette dépense est répartie ainsi :

- Un coût net de 135 458,46 \$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine public sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 22-046 Renouvellement d'actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout.

-Un coût net de 77 761,06 \$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Le coût de ces travaux inclue des contingences (10%) de 20 103,74 \$ et des incidences (10%) de 12 362,06 \$ que pour le coté public.

#### **Financement LaSalle**

Un montant de 763 035,95 \$ taxes nettes sera financé par le PTI Voirie de LaSalle. Soit un contrat total de 835 623,84\$ taxes incluses incluant 69 635,32 \$ de contingence (10%) + 69 635,32 \$ d'incidences (10%).

Les frais d'incidences sont prévus pour permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus.

### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle

- Politique d'approvisionnement

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Manli Joelle CHEN, Service de l'eau

Souad SELLAMI, Service de l'eau

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Christophe PART, Service de l'eau

Lecture :

Christophe PART, 22 août 2023

Mammar MENDIL, 22 août 2023

Patrick RICCI, 22 août 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-08-22

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1232484017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente de partenariat de visibilité entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour une période de trois ans, soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026 pour un montant de 15 000 \$ taxes incluses.

D'autoriser la signature de l'entente de partenariat de visibilité de trois ans entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest au coût annuel de 5000 \$ taxes incluses pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant, à signer cette entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-29 17:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232484017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente de partenariat de visibilité entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest pour une période de trois ans, soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026 pour un montant de 15 000 \$ taxes incluses.

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de mener à bien ses activités, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest sollicite l'appui de partenaires désirant profiter de la visibilité associée à sa programmation annuelle. La contribution financière de la Ville permet à la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest de contribuer au développement social et économique des commerces et industries de l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0311 (1182365021) - convention et contribution financière de 5 000 \$ par année - Chambre de commerce et d'industrie du Sud Ouest de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite conclure une nouvelle entente de contribution financière annuelle de 5 000 \$ pour une période de trois ans, soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026.

**JUSTIFICATION**

D'un point de vue stratégique, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest est un partenaire régional important avec lequel l'arrondissement collabore sur des projets qui ont une incidence sur LaSalle et sur l'ensemble du Sud-Ouest.

**Plan stratégique de LaSalle 2023-2030**

Orientation 1. Un milieu de vie distinctif, attrayant et prospère

Axe 2.1 Planifier un développement immobilier équilibré et harmonieux

Axe 2.2 Stimuler le développement économique

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-29



**Dossier # : 1234629010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière de 80 000 \$ pour l'année de référence 2021-2022-2023, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

D'accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière de 80 000 \$ pour l'année de référence 2021-2022-2023, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la signature de la convention prévue à cet effet; et

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 12:45

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234629010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la Table de développement social de LaSalle une contribution financière de 80 000 \$ pour l'année de référence 2021-2022-2023, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, pour la réalisation du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et approuver le projet de convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

C'est dans ce cadre que depuis 2012 la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont convenu d'une entente afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée à Montréal. En septembre 2017, le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M\$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie au moyen du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0392 (1194629027) 3 septembre 2019 :** D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année de référence 2018-2019 et 40 000 \$ pour l'année 2019-2020 et approuver le projet de convention. Cette

somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne. Pour l'année de référence 2018-2019 l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir le projet « Parlons conditions de logement » qui s'inscrit dans l'axe 1 du plan d'intervention 2010-2020. Pour l'année de référence 2019-2020, l'enveloppe de 40 000 \$ vise à soutenir la dernière phase du projet « Parlons conditions de logement » ainsi que d'autres actions ciblées au plan d'intervention 2010-2020.

**CM17 1238 du 25 septembre 2017** : Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant.

**CA18 20 0047 (sommaire #1186818008) adopté le 5 février 2018** : D'accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 40 000 \$, provenant du Service de la diversité sociale et des sports, à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation de son plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne et d'approuver le projet de convention.

## DESCRIPTION

Le projet vise à élaborer un portrait diagnostique sur les enjeux du territoire autour duquel des pistes d'interventions pourront être déterminées et dont la pertinence sera documentée. La réalisation d'un tel portrait diagnostique permettra également de mettre en place pour le milieu communautaire des références communes permettant de mesurer l'évolution du quartier et l'impact des mesures proposées et portées par le milieu dans les années à venir.

## JUSTIFICATION

Cette démarche s'inscrit dans la démarche du plan stratégique de la Table en développement social de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 qui est de valoriser la participation citoyenne.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'entente entre le MAMH pour le FIRM et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Organisme : Table de développement social LaSalle

Montant octroyé : 80 000 \$

Imputations budgétaires :

2101.0014000.111114.05803.61900.016491.0000.003661.052133.00000.00000

D.A # 787923

## MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et

pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mohamed-Ali YANOURI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mohamed-Ali YANOURI, 23 août 2023

Dina HUSSEINI, 22 août 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-22





**Dossier # : 1239103005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.

D'autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture du complexe aquatique Michel-Leduc dans le cadre du Programme aquatique de Montréal volet Mise aux normes 2021-2025.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 16:49

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239103005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet de réfection de la toiture au complexe aquatique Michel-Leduc au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 (PAM2021-25, Révision juillet 2023) et confirmer le montage financier nécessaire pour la réalisation du projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le PAM – volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants.

Les bénéfices attendus sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'offre de services et augmenter l'attrait des équipements aquatiques d'arrondissement;
- Favoriser les bienfaits des équipements aquatiques sur la santé et le bien-être des citoyens;
- Contribuer au maintien des actifs de la Ville;
- Rendre les équipements municipaux sécuritaires et accessibles universellement.

Dans le cadre du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes 2021-2025 l'arrondissement a obtenu en 2021 un financement de 7M\$ pour divers travaux de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et de maintien des actifs au complexe aquatique Michel-Leduc. Ces travaux sont présentement en cours. En raison du budget limité et des besoins en travaux importants à l'intérieur du chalet, la réfection de toitures, prévues dans la demande de financement d'avril 2021, n'a pas pu être inclus dans le projet en cours.

L'arrondissement désire participer au programme PAM, version révisée - juillet 2023, afin de réaliser la réfection de toitures du complexe aquatique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet proposé par l'arrondissement est la réfection de toitures du Complexe aquatique Michel-Leduc afin de contribuer au maintien des actifs de l'arrondissement.  
L'aide financière de la Ville correspond à 90 % des coûts admissibles et l'arrondissement doit assumer 10% des coûts.

## JUSTIFICATION

Les toitures du complexe aquatique sont ceux d'origine, la durée de la vie utile a atteint sa fin et des infiltrations d'eau ont apparues à quelques endroits.  
L'arrondissement s'engage par résolution du conseil d'arrondissement à :

- Respecter le décaissement autorisé par la Direction des sports du SGPMRS;
- Obtenir l'approbation de la Direction des sports sur les principaux paramètres du projet (la portée, les coûts et l'échéancier) aux jalons clés du projet :
  - o Dépôt du PFT
  - o Plans et devis à 30 % d'avancement;
  - o Plans et devis à 80 % d'avancement;
  - o Appel d'offres des travaux.
- Confirmer le montage financier du projet présenté dans la rubrique Aspect financier.

La demande doit être déposée par l'arrondissement avant le 2 octobre 2023.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montage financier du projet est :

<b>PDI</b>	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	<b>90%</b>	<b>4 004 316,37 \$</b>
<b>PDI</b>	Arrondissement Lasalle	<b>10%</b>	<b>444 924,04 \$</b>
<b>Subvention</b>			<b>- \$</b>
	<b>TOTAL NET (PTI brute - subvention)</b>		<b>4 449 240,41 \$</b>

Toutes dépenses supplémentaires ou non-admissibles devront être assumées par l'arrondissement.

## MONTREAL 2030

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anik BERNIER  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-08-24





**Dossier # : 1239255050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:02

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239255050

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Service du développement économique de la Ville de Montréal a mis en place un programme de 2 millions \$ qui a pour objectif la dynamisation des artères commerciales qui sont situées hors d'un district dans lequel une société de développement commercial a compétence.

Dans le cadre de ce programme, un soutien financier pouvant aller jusqu'à 150 000 \$ est accordé à un arrondissement de la Ville afin de financer un projet visant à soutenir et à améliorer la vitalité économique d'un secteur commercial de son territoire. Ce programme vise les années 2023 à 2025.

Le regroupement des commerçants du Bronx, encadré par PME MTL Grand Sud-Ouest a élaboré un plan d'action qui concorde avec le programme de subvention. Celui-ci met de l'avant plusieurs besoins, dont le développement d'une image de marque, l'embellissement et l'amélioration des aménagements urbains de cette artère. Toutes ces interventions répondent aux types de dépenses admissibles selon l'appel de projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de sa planification stratégique 2023-2030, l'arrondissement de LaSalle s'engage à favoriser des milieux de vie attrayants, distinctifs et prospères. Cela passe par plusieurs axes d'interventions, dont notamment la stimulation du développement économique. Le Village des Rapides, communément appelé le "Bronx", est l'un des quartiers emblématiques de l'arrondissement, et la vitalité des artères commerciales de ce milieu de vie est au cœur des enjeux constatés.

Le quartier gagnerait à bonifier son offre commerciale, et sa principale artère, la rue

Centrale, nécessiterait plusieurs interventions pour augmenter son attractivité, notamment en développant une identité qui lui est propre et en tirant profit des attraits fortement achalandés situés à proximité.

La mise en place du comité commercial du Bronx a donné lieu à l'aménagement de deux îlots d'été le long de cette artère, mais des actions à plus long terme sont nécessaires pour augmenter son attractivité.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de LaSalle souhaite déposer un projet dans le cadre du « Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial » du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Le programme exige de joindre à la demande de financement une résolution du conseil d'arrondissement autorisant son dépôt.

La date limite pour le dépôt des demandes est le 30 septembre 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le dépôt de cette demande de financement pourrait permettre à l'arrondissement de LaSalle d'aller chercher une somme pouvant aller jusqu'à 150 000 \$ pour la mise en œuvre d'actions concrètes et à long terme pour augmenter l'attractivité et la vitalité commerciale de la rue Centrale, en concordance avec sa planification stratégique et la mise en place du plan d'action du regroupement des commerçants du Bronx.

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 28 août 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youssef LAMRHARI  
conseiller(-ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2023-08-25



**Dossier # : 1232484018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, en lien avec la fourniture du service 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et entériner la signature de l'entente afférente.

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la Ville relative à la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

D'entériner la signature de l'entente conclue entre les parties.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-31 15:13

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1232484018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, en lien avec la fourniture du service 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et entériner la signature de l'entente afférente.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Historiquement, le 311 a été mis en service à la Ville de Montréal en décembre 2007. Depuis, la responsabilité de cette activité représentant annuellement environ 1 million d'appels de citoyens a été assumée en mode partagé entre une unité centrale et l'ensemble des arrondissements. Les centres d'appels 311 en arrondissement répondent donc aux appels téléphoniques des citoyens qui leur sont destinés, ainsi qu'à une partie des appels non reconnus (citoyens n'ayant choisi aucun arrondissement en particulier), de jour, du lundi au vendredi, pendant l'horaire établi.

En 2015, la Direction générale a mis en place un projet de réingénierie des processus du 311 afin de réviser l'ensemble de l'offre de services et ses modalités d'affaires.

Conformément à la vision stratégique de l'organisation comme ville intelligente, les modes de fonctionnement du futur centre de services complets 311 seront largement basés sur les meilleures pratiques 311 des villes nord-américaines, notamment une expérience client respectant le parcours du citoyen, une plus grande transparence dans le traitement des requêtes, la résolution des demandes lors du premier appel et une qualité de services plus uniforme.

Dans cet objectif, la Ville centre offre aux arrondissements une intégration progressive de leurs activités de prise d'appels et de courriels du 311 qui s'effectuera au sein d'une unité centrale sous la responsabilité de la Direction générale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1020 - 21 août 2017 - Offrir aux conseils d'arrondissement la fourniture du service 311

sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

## **DESCRIPTION**

À la Ville de Montréal, chaque instance décisionnelle est actuellement responsable de répondre aux questions des citoyens en fonction des compétences qui lui sont dévolues. L'intégration progressive de la prise des appels téléphoniques et des courriels de jour par le Central s'effectuera à la suite de l'offre de services du conseil municipal à chacun des arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Les modalités de l'offre de services sont les suivantes :

- Élargissement de l'horaire de services de l'unité centrale : transfert de la prise des appels téléphoniques de jour et des courriels du lundi au vendredi actuellement traités en arrondissement pendant l'horaire établi. Cette nouvelle responsabilité s'ajoutera à la couverture centrale actuelle, laquelle se situe entre 17 h et 20 h 30 la semaine et les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h.
- Dans l'attente d'une révision du cadre administratif du 311 par sa réingénierie, le service continuera d'être offert conformément aux normes de qualité en matière de téléphonie, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

## **JUSTIFICATION**

En composant le 311, les citoyens continueront de recevoir des services complets bilingues (français, anglais) de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi, et de 9 h à 17 h, les samedis, dimanches et jours fériés, 365 jours par année. Pour signaler un problème nécessitant une intervention rapide pour des travaux publics ou d'entretien (bris, pannes, etc.), le service continuera également d'être offert aux citoyens 24 heures par jour à chaque jour de l'année. Les effectifs de prise d'appels 311 et des courriels des arrondissements seront intégrés progressivement en un seul cadre d'activités. Le regroupement de la main-d'oeuvre permettra d'optimiser l'utilisation des ressources, d'établir une agilité dans les opérations et d'offrir aux citoyens des niveaux de services plus uniformes, de même qu'une gestion flexible des ressources.

La prise en charge des activités est prévue le 27 janvier 2024.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Budget 2024 : transfert du budget de rémunération et charges sociales équivalent à 1,5 personne-année pour 11 mois  
Budget 2025 : ajout de 1,5 personne-année à la structure du CS 311 et diminution de 1,5 personne-année à la structure de LaSalle

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En transférant la prise d'appels et de courriels au Central, les agentes de communications sociales de l'arrondissement pourront se concentrer sur une offre de service de seconde ligne en appui aux diverses directions de l'arrondissement. Ceci aura comme impact de valoriser davantage le travail des agentes, d'optimiser le service de proximité offert aux

citoyens et de permettre aux différentes directions de consacrer leurs efforts sur l'opérationnel.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-31





**Dossier # : 1238797002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 pour l'entretien de la Route verte au ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier 2023-2024.

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 pour l'entretien de la Route verte au ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier 2023-2024.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2023-09-01 08:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1238797002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 pour l'entretien de la Route verte au ministère des Transports (MTQ) pour l'exercice financier 2023-2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (PAFERV) est une aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la période 2022 à 2025. Ce programme se veut un outil d'accompagnement pour les municipalités afin de leur permettre d'effectuer un virage marqué dans l'offre d'infrastructures de transport actif au Québec.

De plus, le Programme d'aide financière vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte (plus grand itinéraire cyclable en Amérique du Nord avec plus de 5 000 kilomètres). Toutes les subventions versées en vertu du Programme correspondent à un maximum de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence des dépenses maximales prescrites dans chacun des volets. Chaque année, un rapport succinct établissant les dépenses effectuées pour l'entretien de la Route verte doit être adopté par résolution du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'arrondissement de LaSalle désire obtenir une subvention pour l'entretien de la piste cyclable de la Route verte qui traverse son territoire. Le volet 3 du programme Véloce III permet d'assurer la pérennité du réseau cyclable et de maintenir un niveau de qualité promouvant le développement du tourisme durable et incitant à des déplacements actifs efficaces et sécuritaires. Ce volet vise toutes les activités liées à l'exploitation et au maintien des actifs des aménagements cyclables et des équipements connexes sur l'itinéraire de la Route verte, y compris l'administration et l'inspection du réseau, à l'exception des activités de promotion et d'animation.

**JUSTIFICATION**

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige une résolution lors de la demande d'aide

financière pour l'entretien du tronçon de 7,9 kilomètres de la Route verte (piste cyclable) réalisé en 2023.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'objectif Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

En effet, la piste cyclable de la Route verte permet d'établir des paramètres essentiels à la pratique d'activités physiques, aux rencontres sociales, au transport actif en plus de jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un milieu de vie de qualité à l'échelle du quartier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois la résolution obtenue, nous allons partager le document au ministère des transports afin de finaliser notre dépôt pour l'obtention d'une subvention au programme.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ibrahima SYLLA  
regisseur(-euse)

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture



**Dossier # : 1237817015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 24e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2023, à Sherbrooke. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 24e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2023, à Sherbrooke;  
D'entériner l'inscription à tarif privilégié; et

D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-29 17:10

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237817015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 24e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2023, à Sherbrooke. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) organise annuellement une conférence pour les travailleurs en loisir municipal.  
Cette année la conférence se tient à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023.

En 2024, la Ville de Montréal sera l'hôte de la 25e édition et plusieurs membres de l'équipe des sports et loisirs sont sur le comité organisateur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 200309 (1223630009) - 6 septembre 2022: D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

**DESCRIPTION**

Autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à participer à la 24<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023.

**JUSTIFICATION**

C'est sous la thématique **Innover avec nos communautés** que se tiendra la 24<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal. Pour faire face aux changements, la conférence annuelle permet aux travailleurs en loisir de participer à des rencontres et des ateliers de travail qui leur permettent de maintenir le cap et de demeurer au fait des nouvelles façons de faire.

Les professionnels en loisir sont invités à se pencher sur plusieurs questions qui les concernent de près : des interrogations sur les pratiques actuelles, des outils d'aide à la prise de décision, l'influence des technologies sur les comportements des citoyens, l'adaptation de l'offre de service et l'innovation, la participation citoyenne, le partenariat, les nouvelles approches de gouvernance, les stratégies en période de compressions budgétaires.

De plus, en 2024, la Ville de Montréal sera l'hôte de la 25e édition et plusieurs membres de l'équipe des sports et loisirs sont sur le comité organisateur et profiteront de leur passage à la 24e édition pour s'inspirer dans le cadre de l'organisation de la 25e édition à Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à ces assises seront remboursés incluant les frais de déplacement et d'hébergement selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*. Les frais d'inscription ainsi que les autres frais (transport et dépenses afférentes) seront pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Voir en pièce jointe le tableau avec la description détaillée des dépenses.

L'estimation des dépenses comprenant les frais du congrès et de l'hébergement s'élève à 4 414,70 \$ taxes incluses, pour les 7 employés du service des loisirs initialement identifiés pour participer.

Les dépenses en lien avec les frais de transport ne sont pas inclus dans ce montant et seront remboursés aux employés après le congrès, sous présentation des pièces justificatives.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'autorisation du conseil municipal, les employés ne pourront participer à la conférence annuelle.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici la conférence, les employés devront se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-22

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social.





**Dossier # : 1239692002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser monsieur Steve Barkley, directeur des travaux publics, à assister au Colloque annuel des travaux publics - Édition 2023, organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 25 au 27 octobre 2023, à Trois-Rivières.

D'autoriser monsieur Steve Barkley, directeur des travaux publics, à assister au Colloque annuel des travaux publics - Édition 2023, organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 25 au 27 octobre 2023, à Trois-Rivières; et  
D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 08:17

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239692002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur Steve Barkley, directeur des travaux publics, à assister au Colloque annuel des travaux publics - Édition 2023, organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 25 au 27 octobre 2023, à Trois-Rivières.

**CONTENU****CONTEXTE**

Connue pendant plus de 50 ans sous le nom du Chapitre du Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), l'association transfère en avril 2022 ses activités à l'Association des travaux publics du Québec. L'association compte des centaines de membres qui proviennent majoritairement de villes, municipalités et d'organisations publiques œuvrant dans le secteur des travaux publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Autoriser monsieur Steve Barkley, directeur des travaux publics, à assister au Colloque annuel des travaux publics - Édition 2023, organisé par l'Association des travaux publics du Québec du 25 au 27 octobre 2023, à Trois-Rivières.

**JUSTIFICATION**

La participation à ce colloque permet aux participants d'échanger sur les enjeux du milieu municipal touchant au domaine des travaux publics. Différents ateliers professionnels et conférences sont organisés afin d'informer les employés municipaux des nouveautés du secteur municipal qui ont un impact sur le quotidien des citoyens du Québec.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à ces assises seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes* .  
Les frais d'inscription seront pris à même le budget des Travaux publics tandis que les autres frais (hébergement, transport et dépenses afférentes) seront pris à même le budget de la Direction des travaux publics.

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve CIMON  
secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-08-24



**Dossier # : 1234215001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2e édition du budget participatif de Montréal :

Projet 1- D'une ruelle à l'autre dans le grand Sud-Ouest

Projet 2- Modules de jeux universellement accessibles

Projet 3- Des micro parcs familiaux et des petites places publiques

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits; et

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 16:54

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234215001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	Programme du Budget participatif de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle et confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2021, la Ville a lancé la première édition d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Montréal, permettant à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. À cette occasion, les Montréalaises et Montréalais ont pu, d'abord, proposer des idées, puis voter pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des douze projets lauréats issus de cette première édition.

Fort de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et réservé à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) une somme totale de 30 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins cinq millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 13 octobre au 4 décembre 2022, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir de janvier 2023, un travail d'analyse des 666 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse de recevabilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal :
  - Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;

- ◊ Viser l'intérêt collectif;
- ◊ Représenter une dépense en investissement;
- ◊ Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- ◊ Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 56 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2<sup>e</sup> édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 30 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (2<sup>e</sup> édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0185 D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif 2021 de Montréal :

- a. Projet 1 : Des stationnements rafraîchis et embellis (1t)
- b. Projet 2 - Corridor écologique du Grand Sud-Ouest (2s)
- c. Projet 3 - Zones nourricières écologiques (forêts nourricières et jardins pollinisateurs (2t)

## DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

Numéro du projet	Projets nécessitant une préapprobation par le CA	Coûts estimés
505	D'une ruelle à l'autre dans le grand Sud-Ouest	1 300 000 \$
601	Modules de jeux universellement accessibles	2 158 000 \$
715	Des micro parcs familiaux et des petites places publiques	2 400 000 \$

## JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la

mise en oeuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif. Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalents à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'automne 2023, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal. Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais. Cette opération de communication sera appuyée à LaSalle par l'équipe des Communications de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Automne 2023 : vote citoyen
- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées. La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Myriam LAFORCE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline ELLIOTT  
Charge(e) de communication

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-21





**Dossier # : 1237817016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 10 septembre 2023.

Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022 et autoriser le prêt de matériel demandé selon les disponibilités.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 12:41

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237817016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 10 septembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

BougeBouge Verdun est un organisme à but non lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Verdun. Il est coordonné et inspiré par Kathy Tremblay, double athlète olympique en Triathlon. L'organisme a pour mission de prévenir le décrochage physique chez les adolescents, les jeunes familles et les retraités par le rassemblement des acteurs de vie active dans la communauté. Il offre des rassemblements sportifs pour tous, dans lesquels on retrouve des courses de 1 km, 2 km, 5 km, 10 km et 21 km, de même que du yoga, du Zumba, du Pound et du Bootcamp. Le marathon de BougeBouge Verdun est sanctionné Or par la Fédération québécoise d'athlétisme permettant la qualification au marathon de Boston.

Bien que la majorité du parcours se déroule à Verdun, une portion de 500 mètres a été prévue sur la piste cyclable du boulevard LaSalle entre l'avenue Gérald et la 1<sup>re</sup> Avenue, tout juste avant d'effectuer un demi-tour pour retourner vers Verdun.

L'organisation BougeBouge Verdun, conjointement avec l'arrondissement de Verdun, demande l'autorisation à l'arrondissement de LaSalle pour que son événement puisse se tenir en partie sur le territoire de LaSalle et sollicite également un soutien logistique en matériel et promotion.

En 2022, la même demande a été faite pour passer sur le territoire laSallois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA22 20 0244: D'autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion.

**DESCRIPTION**

En plus des distances de 42,2 km (4 x boucles) et 21,1 km (2 x boucles), il est possible de s'inscrire dans les catégories de 1 km, 2 km, 5 km, et 10 km. Les départs selon les catégories ont lieu à différents endroits sur le parcours se déroulant

sur la piste cyclable au bord de l'eau le long du boulevard LaSalle.

Les coûts pour participer à la course, selon les catégories sont :

1 km = 10 \$

2 km = 35 \$

5 km = 45 \$

10 km = 50 \$

21,1 km = 60 \$

42,2 km = 75 \$

Il y a aussi des catégories à la marche de 2 km = 35 \$, 5 km = 45 \$ et 10 km = 50 \$.

Déjà près de 300 participants se sont inscrits et les organisateurs visent 1000 participants.

Des bénévoles ainsi que le Service de police de Montréal (SPVM) et des cadets assureront la sécurité sur le parcours.

L'organisme aura besoin de matériel pour assurer le bon déroulement de l'événement.

L'arrondissement prêtera à l'organisme une tente 10 x 10, 2 tables et 4 chaises.

Le soutien en matériel dépendra des disponibilités en fonction des événements de LaSalle qui seront priorisés.

## **JUSTIFICATION**

La promotion des saines habitudes de vie est une valeur prônée par l'arrondissement LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La gratuité en biens et services est évaluée à 500 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Pour le moment aucun impact en lien avec la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-08

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER  
Directeur de la culture, des sports, des loisirs.



**Dossier # : 1238891014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2023.

De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux le 31 octobre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:11

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238891014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Autoriser la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2023.  
Depuis plus de 30 ans, l'Arrondissement organise pour les citoyens de LaSalle un événement pour célébrer l'Halloween le 31 octobre au parc Leroux. Cet événement attire de 5 000 à 8 000 personnes annuellement. Chaque année de nouvelles thématiques, de nouveaux décors et de nouvelles animations transforment le parc au plaisir des participants; 30 000 bonbons sont distribués aux enfants par des organismes partenaires de l'événement.

Pour clôturer l'événement, un feu d'artifice de type familial, pièces pyrotechniques de petit calibre, est offert à 20 h par l'Arrondissement. Ce feu d'artifice est sous la supervision d'une firme spécialisée (artificier) et en présence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Toutes les mesures sont prises afin d'assurer la sécurité des spectateurs.

Advenant l'annulation en cas de pluie, le feu d'artifice est reporté à un événement ultérieur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution: CA22 20 0399 (1228317005) - 11 octobre 2022 :** De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween qui se tiendra au parc Leroux, le 31 octobre 2022.

**Résolution: CA19 20 0399 (1197551021) - 6 septembre 2019 :** De permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial au parc Leroux pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2019.

**Résolution CA18 20 0325 (1186818078) - 9 juillet 2018 :** Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2018.

**DESCRIPTION**

Permettre la tenue d'un feu d'artifice de type familial pour clôturer les activités de l'Halloween le 31 octobre 2023. L'événement de l'Halloween se déroulera entre 17 h 30 et 20

h et le feu d'artifice est tiré par un artificier professionnel précisément à 20 h en présence d'une équipe de la caserne 65 du SIM.

#### **JUSTIFICATION**

L'événement doit être autorisé par le conseil d'arrondissement et nécessite également une intervention du SIM compte tenu de la nature des pièces pyrotechniques et du lieu.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement utilise plusieurs moyens de communication pour faire la promotion de l'événement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une fois l'autorisation obtenue, le SIM doit approuver l'ensemble du devis des pièces pyrotechniques proposés par le fournisseur.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs ainsi qu'aux normes et recommandations du SIM.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2023-08-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roch LANGELIER  
Chef de division





**Dossier # : 1238891013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 novembre 2023.

D'autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à soumettre une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18 novembre 2023 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau sis au 1111, rue Lapierre à LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238891013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le samedi 18 novembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle, depuis plus de 30 ans, souligne le travail accompli par ses nombreux bénévoles en organisant une fête en leur honneur. Cette année, l'événement se déroulera le samedi 18 novembre 2023 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau et comportera deux volets: l'accueil des bénévoles et le service d'un vin d'honneur, suivi de la présentation d'un spectacle dans le théâtre et d'un léger goûter avec service d'alcool et soirée dansante. Cet événement annuel regroupe principalement les membres des conseils d'administration des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle doit se procurer un permis auprès la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées et désigne Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour en faire la demande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA22 20 0310 (1228891001) adoptée le 6 septembre 2022 :** Autoriser Marie-Annick Lussier, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 16 octobre 2022 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

**Résolution CA19 20 0398 (1197551022) adoptée le 3 septembre 2019 :** Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 19 octobre 2019 au théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle

**Résolution CA18 20 0321 (1186818077) adoptée le 9 juillet 2018 :** D'autoriser Ginette Cadieux de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 13 octobre 2018.

## **DESCRIPTION**

Autoriser Marie-Annick Lussier de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à demander un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir de l'alcool dans le cadre de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 18 novembre 2023 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau, 1111, rue Lapierre à LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

Conformément à la loi, l'arrondissement de LaSalle est tenu d'obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds proviennent du budget régulier de la Direction culture, sports, loisirs et développement social / Autres activités récréatives / Services techniques - sport, culture et événements publics général.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Plus de 800 invitations seront envoyées aux bénévoles de l'Arrondissement de LaSalle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont réglementation en vigueur sur la vente et le service de boissons alcooliques au Québec.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - Iasa

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2023-08-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roch LANGELIER  
Chef de division



**Dossier # : 1234629013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de l'événement portes ouvertes de l'organisme Centre du Vieux Moulin de LaSalle et permettre la fermeture de la rue Édouard le 14 septembre 2023.

D'autoriser la tenue de l'événement portes ouvertes de l'organisme Centre du Vieux Moulin de LaSalle et permettre la fermeture de la rue Édouard entre la 4e Avenue et la 5e Avenue de 8 h à 17 h le 14 septembre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:22

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1234629013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de l'événement portes ouvertes de l'organisme Centre du Vieux Moulin de LaSalle et permettre la fermeture de la rue Édouard le 14 septembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de l'organisme du Centre du Vieux Moulin de LaSalle visant l'autorisation d'organiser une journée portes ouvertes et de permettre la fermeture de la rue Édouard pour la tenue de l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Journée portes ouvertes pour faire connaître les services et les activités du Centre du Vieux Moulin de LaSalle.

**JUSTIFICATION**

L'organisme Centre du Vieux Moulin de LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 2 500 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture de la rue Édouard de 8 h à 17 h entre la 4e Avenue et la 5e Avenue nécessite un détour pour le trajet de l'autobus de la STM. Peu d'impact sur le stationnement du voisinage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-22



**Dossier # : 1234629014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture\_du développement social et événements

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue le 16 septembre 2023.

D'autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue le 16 septembre 2023 entre 11 h et 21 h.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2023-08-28 12:46

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION** Dossier # :1234629014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de la fête des voisins sur la rue Serge et permettre la fermeture de la rue le 16 septembre 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de Denburk Reidi, représentant du groupe de citoyens de la rue Serge, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et permettre la fermeture de la rue Serge pour la tenue de l'événement.

La majorité des citoyens de la rue Serge ont donné leur accord à la tenue de l'événement et à la fermeture de la rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0311** (1229309030) : D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 septembre 2022. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 septembre 2022. D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

**CA21 20 0404** (1219309005) : D'autoriser les résidents de la rue Serge à tenir une fête des voisins le 10 octobre 2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.. En cas de pluie, l'événement sera remis au 11 octobre 2021.

D'autoriser la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle, pour la sécurité des participants.

**DESCRIPTION**

Un groupe de résidents de la rue Serge souhaite réaliser une fête des voisins afin de célébrer le vivre-ensemble et promouvoir le bon voisinage. Le comité organisateur prévoit la participation d'environ 50 à 75 résidents de la rue Serge.

La fête aura lieu le 16 septembre 2023, entre 11 h et 21 h et nécessitera la fermeture de la rue Serge, entre les rues Moreau et Ravary, à LaSalle. Il y aura des jeux et des activités pour les enfants ainsi que de la musique. Les résidents participants à la fête feront des barbecues sur leur terrain privé.

Les travaux publics livreront les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles procéderont à la fermeture sécuritaire de la rue le 16 septembre. Ils s'assureront de respecter les consignes de sécurité recommandées.

**JUSTIFICATION**

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La rue Serge sera fermée temporairement entre les rues Moreau et Ravary et sans circulation entre 10 h et 21 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Serge.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité organisateur s'engage à remettre une lettre d'information à toutes les résidences situées sur la rue Serge afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par la fermeture de la rue.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-08-28

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1235247001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'autorisation d'organiser une fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 19 août 2023.

D'entériner l'autorisation d'organiser une fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 19 août 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-31 14:13

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1235247001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'autorisation d'organiser une fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue le 19 août 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande de la part de Sestina Sacratini, représentante du groupe de citoyens de la rue Kless, pour obtenir l'autorisation de tenir une fête de voisins et permettre la fermeture de la rue Kless pour la tenue de l'événement.

La majorité des citoyens de la rue Kless ont donné leur accord à la tenue de l'événement et à la fermeture de la rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 200278 (1228317003) - 8 août 2022 :** D'autoriser la tenue d'une Fête des voisins sur la rue Kless ainsi que la fermeture de la rue de 3 septembre 2022

**DESCRIPTION**

Le regroupement de citoyens offre aux participants des activités familiales avec BBQ et ambiance musicale.

Les travaux publics ont livrés les barricades nécessaires à la fermeture de la rue.

**JUSTIFICATION**

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La rue Kless a été fermée temporairement à la circulation près du 1000 rue Kless entre 14 h

et 20 h. Il n'y a aucun circuit d'autobus de la STM sur la rue Kless.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-08-22



**Dossier # : 1233035011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 16:55

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1233035011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23 200292 le 7 août 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du du 16 juin au 18 juillet 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2023.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-22



**Dossier # : 1232484016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2030-LAS-62 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'abroger les dispositions relatives au dépannage, remorquage et remisage, de majorer le nombre de vignettes u et de permettre le stationnement dans le secteur 2.01 - 9 e Avenue sous certaines conditions.

D'adopter le règlement 2030-LAS-62 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'abroger les dispositions relatives au dépannage, remorquage et remisage, de majorer le nombre de vignettes u et de permettre le stationnement dans le secteur 2.01 - 9 e Avenue sous certaines conditions.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 16:55

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232484016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement 2030-LAS-62 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'abroger les dispositions relatives au dépannage, remorquage et remisage, de majorer le nombre de vignettes u et de permettre le stationnement dans le secteur 2.01 - 9 e Avenue sous certaines conditions.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il y a lieu d'amender les dispositions actuelles du règlement 2030 puisqu'il y a une hausse significative de services de soins à domicile offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de-l'île-de-Montréal et que les restrictions de stationnement du secteur 2-01 – 9<sup>e</sup> Avenue ont un impact négatif sur la tenue d'événements scolaires ponctuels de l'école LaSalle Community Comprehensive High School.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 0394 - Adoption du règlement 2030-LAS-58 - Amendement au règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin de modifier, de créer ou d'abroger certains article

**DESCRIPTION**

A l'assemblée du 7 août 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

**ARTICLE 1** : L'article 199 est abrogé.

**ARTICLE 2** : L'article 346 est abrogé.

**ARTICLE 3** : L'article 225-J est modifié par l'ajout suivant à la suite point numéro 5 sous la section Secteur 2-01 – 9<sup>e</sup> Avenue :

« 5. Le conseil peut, par résolution, permettre le stationnement dans les plages précitées au point 4 lors de la tenue d'événements scolaires de l'école LaSalle Community Comprehensive High School. »

**ARTICLE 4** : L'article 229.2-A est modifié afin de remplacer :

« L'arrondissement de LaSalle émet 135 vignettes au CSSS-DLL afin de leur permettre de réaliser exclusivement des soins à domicile offerts dans le cadre du mandat du CSSS-DLL. »

par

« L'arrondissement de LaSalle émet 200 vignettes au CSSS-DLL afin de leur permettre de réaliser exclusivement des soins à domicile offerts dans le cadre du mandat du CSSS-DLL. »

## **JUSTIFICATION**

Il y a lieu d'amender les dispositions actuelles du règlement 2030 afin d'abroger les dispositions relatives au dépannage, remorquage et remisage, de majorer le nombre de vignettes u et de permettre le stationnement dans le secteur 2.01 - 9e Avenue sous certaines conditions puisqu'il;

Il y a une hausse significative de services de soins à domicile offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'Île-de-Montréal; et

Que les restrictions de stationnement du secteur 2-01 – 9<sup>e</sup> Avenue ont un impact négatif sur la tenue d'événements scolaires ponctuels de l'école LaSalle Community Comprehensive High School.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-28

**Dossier # : 1235212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	<p>À sa séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).</p> <p>Étant donné que l'objet inscrit au point 40.10 de l'ordre du jour de cette séance indiquait "Approuver une demande", il y a lieu de préciser qu'il s'agissait de l'adoption du premier projet de résolution PP-30 plutôt que de l'approbation de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).</p> <p>Apporter des précisions quant à la résolution CA23 20 0303.</p>

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865), lors de la séance du 7 août 2023, tel qu'en fait foi la résolution CA23 20 0303;

Attendu que l'objet inscrit à l'ordre du jour de la séance du 7 août 2023 indiquait "Approuver une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) » dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).";

Attendu qu'il y a lieu de préciser qu'il s'agissait de l'adoption du premier projet de résolution PP-30 plutôt que de l'approbation de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

De confirmer par les présentes que la résolution adoptée le 7 août 2023 portait sur l'adoption du premier projet de résolution PP-30.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:21

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1235212001****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

À sa séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

Étant donné que l'objet inscrit au point 40.10 de l'ordre du jour de cette séance indiquait "Approuver une demande", il y a lieu de préciser qu'il s'agissait de l'adoption du premier projet de résolution PP-30 plutôt que de l'approbation de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Apporter des précisions quant à la résolution CA23 20 0303.

**CONTENU****CONTEXTE**

À sa séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

Étant donné que l'objet inscrit au point 40.10 de l'ordre du jour de cette séance indiquait "Approuver une demande", il y a lieu de préciser qu'il s'agissait de l'adoption du premier projet de résolution PP-30 plutôt que de l'approbation de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Précisions quant à la résolution CA23 20 0303.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**



IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-10



**Dossier # : 1235212002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

De déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 12:41

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1235212002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

**CONTENU****CONTEXTE**

Au cours de l'assemblée publique, le président de l'assemblée explique le projet de résolution et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le procès-verbal déposé relate les faits de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 août 2023 portant sur le premier projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-28



Dossier # : 1239255043

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du second projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage "vente de pièces neuves pour automobile(sans service d'installation)", de la classe d'usages "vente/service produits divers", dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865)

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que les citoyens présents lors de la consultation publique du 23 août 2023 ont eu l'occasion de se faire entendre et que les commentaires lors de cette séance ne portaient pas sur l'usage du local;

Attendu que la création d'une murale réalisée en cohésion avec le milieu favorise la revitalisation du quartier;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution;

Il est recommandé d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041* , le second projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865) et de le soumettre aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

## **SECTION II – AUTORISATION**

2. Malgré les dispositions applicables au lot 1 498 865, est autorisée l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

## **SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS**

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le local 1276 du bâtiment situé sur le lot 1 498 865 peut être occupé par un commerce de vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation), et ce, à condition que l'ensemble des aménagements prévus à l'annexe A soient complétés, que l'usage respecte la localisation indiquée à l'annexe B et qu'une murale soit réalisée sur la façade donnant directement sur l'avenue Dollard.

## **SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION**

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

## **SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES**

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
  - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
  - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
  - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
  - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
  - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
  - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

## **SECTION VI – ANNEXE**

<b>Annexe</b>	<b>Titre</b>
A	Aménagement paysager
B	Localisation de l'usage autorisé

En cas de contradiction entre le texte de la présente résolution et les plans annexés, le texte prévaut.

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255043**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adoption du second projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage "vente de pièces neuves pour automobile(sans service d'installation)", de la classe d'usages "vente/service produits divers", dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Analyste de dossiers



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) » dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de PPCMOI (3003282362) visant à autoriser l'usage de « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) » dans le local commercial numéro 1276 a été déposée le 27 juin 2023 à la DAUSE de l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le commerce *Carquest* exerce actuellement ses activités au 1110, avenue Dollard. Bien que cet usage soit dérogatoire, l'entreprise bénéficie de droits acquis. Cette situation a été engendrée par l'entrée en vigueur de modifications réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de planification *Vision Dollard*.

Cette vision visant la revitalisation de l'avenue Dollard pour en faire une destination plus conviviale se base sur des principes d'aménagement prônant la mixité des fonctions et leur cohabitation harmonieuse, des stationnements moins visibles, un meilleur encadrement de la rue et un verdissement accru. Ces mesures ont été prises suivant la réalisation d'un diagnostic du secteur révélant des enjeux liés à un cadre bâti vieillissant, une interface difficile entre usages, la présence d'îlots de chaleur urbains (ICU), etc.

La demande implique un déménagement des activités du commerce Carquest du 1110 au 1276, avenue Dollard. Cependant, l'exercice de cet usage reste circonscrit au sein de la même zone (C10-08).

La demande vise l'implantation d'un usage au sein d'un bâtiment d'un étage construit en 1988 dont la superficie s'élève à environ 1 500 m<sup>2</sup>. Les usages commerciaux de proximité qui y sont déjà exercés permettent d'attirer une clientèle locale : clinique médicale, serrurier, marché d'alimentation, buanderie, salon de coiffure, traiteur, vente et réparation d'électronique. Le site sur lequel ce bâtiment est implanté est entièrement minéralisé; celui-ci est répertorié comme un ICU par la Santé publique du Québec et le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. On y retrouve d'ailleurs un espace de stationnement hors-rue regroupant quarante-neuf (49) cases.

Le site est aussi desservi par le réseau de transport actif et collectif de l'arrondissement

puisqu'il est bordé par une ligne d'autobus, une piste cyclable, un trottoir continu et du mobilier urbain dédié, tel qu'un banc. Puisque *Carquest* effectue de la livraison de pièces, les activités de camionnage seront limitées à l'utilisation de la voie d'accès située à l'arrière du bâtiment.

La demande de PPCMOI ne vise aucune modification au bâtiment principal et propose en contrepartie de l'exercice d'un usage prohibé plusieurs éléments au-delà de ceux exigés par la réglementation normative :

- une bonification de l'aménagement paysager (plantation de 17 nouveaux arbres et végétalisation de 16,3 % du site);
- un arrimage avec le mobilier urbain de l'arrondissement (implantation de stationnements pour vélos);
- l'ajout d'une murale sur la façade donnant sur l'avenue Dollard;
- une amélioration de l'espace de stationnement (surface ombragée équivalente à 35 % de l'espace de stationnement).

Bref, le projet propose plus d'avantages que d'inconvénients, notamment en ce qui à trait au verdissement.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 juillet 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que :

- le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- l'occupation prévues est compatible avec celle du milieu d'insertion et ne crée pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisin;
- le projet présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et l'aménagement des lieux;
- le projet contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- les impacts sur la circulation sont minimisés;
- le projet propose une organisation fonctionnelle du stationnement et des accès de qualité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-07-28

Sonia MONTPETIT  
chef(fe) de division - améliorations urbaines  
et qualité du milieu (arrondissement)

**Dossier # : 1239255048**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation bifamiliale (h2) situé au 9367-9369, rue Centrale (lot 1 931 509) afin d'autoriser une marge arrière de 7,40 mètres alors qu'une marge arrière minimale de 7,5 mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11).

D'approuver une dérogation mineure (3003292770) pour un bâtiment d'usage habitation bifamilial (h2) situé au 9367-9369, rue Centrale (lot 1 931 509) afin d'autoriser une marge arrière de 7,40 mètres alors qu'une marge arrière minimale de 7,5 mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11), considérant les éléments suivants :

- L'application de la marge arrière minimale de 7,5 mètres relevant du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11), cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le bâtiment dont la marge arrière est dérogatoire est existant et a été construit suivant la délivrance du permis de construction numéro 1710011803 (1963);
- Le caractère dérogatoire du bâtiment relatif à la marge arrière est protégé par droits acquis; et
- Les travaux ont été exécutés de bonne foi.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:05**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement

LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239255048

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour un bâtiment d'usage habitation bifamiliale (h2) situé au 9367-9369, rue Centrale (lot 1 931 509) afin d'autoriser une marge arrière de 7,40 mètres alors qu'une marge arrière minimale de 7,5 mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3003292770) a été déposée le 3 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser une marge arrière dérogatoire au bâtiment situé au 9367-9369, rue Centrale (lot 1 931 509) .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure vise un bâtiment d'usage bifamilial (h2) ayant front sur la rue Centrale. Cette demande vise à régulariser une situation existante qui a été constatée lors de la production d'un certificat de localisation exigé dans le cadre du processus de vente de la propriété.

La marge arrière, soit l'espace compris entre la ligne arrière et une ligne parallèle à celle-ci et situé à l'intérieur du terrain à bâtir, est de 7,4 mètres alors qu'une marge arrière minimale de 7,5 mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11).

Le requérant justifie sa demande par le souhait de rendre conforme une situation de non conformité visant sa marge arrière soulevée. Celle-ci a été révélée par le certificat de localisation produit dans le cadre de l'achat de la propriété plus tôt cette année. L'exigence actuelle est de 7,5 m, la mesure réelle est de 7,4 m. Le certificat de localisation original démontre qu'à la date de construction l'immeuble était conforme à la réglementation municipale de 1966.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 juillet 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que :

- L'application de la marge arrière minimale de 7,5 mètres relevant du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H06-11), cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le bâtiment dont la marge arrière est dérogatoire est existant et a été construit suivant la délivrance du permis de construction numéro 1710011803 (1963). Le caractère dérogatoire du bâtiment relatif à la marge arrière est protégé par droits acquis. Les travaux ont été exécutés de bonne foi.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

#### **MONTRÉAL 2030**

N.A.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2023-08-22





**Dossier # : 1239255047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 374-378, 7e Avenue (lot 1 079 085).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003263661), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 374-378, 7e Avenue (lot 1 079 085), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- est harmonieux et met en valeur le milieu résidentiel;
- permet une intégration au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier; et
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 10:10

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1239255047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 374-378, 7e Avenue (lot 1 079 085).

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003263661) a été déposée le 20 avril 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer le bâtiment situé au 374-378, 7e Avenue (lot 1 079 085).

Une partie des travaux prévus dans la demande de permis de transformation est assujettie au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 24.1, alinéa 1, paragraphe a.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N.A.

**DESCRIPTION**

Le projet vise la transformation d'un bâtiment d'usage trifamiliale (h2) en usage unifamilial (h1). Le réaménagement complet de l'espace habitable intérieur implique le retrait de l'escalier en cour latérale gauche puisque cette issue de secours n'est plus exigée, considérant que les logements à l'étage sont supprimés.

Le projet propose le remplacement de la porte au haut de l'étage par une fenêtre givrée fixe, sans modification aux dimensions de l'ouverture.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 2 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 24 : Village des Rapides puisqu'il :

- est harmonieux et met en valeur le milieu résidentiel;
- permet une intégration au milieu urbain existant;

- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier; et
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N.A.

**MONTRÉAL 2030**

N.A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N.A.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N.A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N.A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2023-08-22

**Dossier # : 1239255051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier certaines caractéristiques architecturales d'intérêt comme identifiée à l'annexe « E » de ce règlement relativement à la propriété sise au 1000, 35e Avenue (lot 1 234 836).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003278659), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier certaines caractéristiques architecturales d'intérêt comme 'identifiée à l'annexe « E » de ce règlement relativement à la propriété sise au 1000, 35e Avenue (lot 1 234 836), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du chapitre 26 : Riverside puisqu'il :

- Préserve le caractère d'ensemble;
- Respecte les caractéristiques distinctives du secteur Riverside; et
- Assure l'identification du bâtiment à son type de demi-niveau latéral, avec garage ainsi qu'à ses variations propres au secteur Riverside, conformément à l'annexe « E ».

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-28 08:21**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier certaines caractéristiques architecturales d'intérêt comme identifiée à l'annexe « E » de ce règlement relativement à la propriété sise au 1000, 35e Avenue (lot 1 234 836).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003278659) a été déposée le 9 juin 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier certaines caractéristiques architecturales d'intérêt. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 26 : Riverside du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 26.2, alinéa 1, paragraphe 6.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet de transformation vise à retirer l'avant-toit surplombant l'entrée principale en façade avant et à remplacer les matériaux de revêtement extérieur des quatre (4) façades du bâtiment d'usage unifamilial (h1).

Le projet propose de remplacer :

- La brique d'argile beige de format modulaire par une brique d'argile (revêtement lourd) de format modulaire (3 5/8 x 2 1/4 x 7 5/8), de couleur blanc aspen, apposée de manière standard, finition éclatée, de la série *Emporium* ou un équivalent;
- Les insertions d'aluminium blanc apposé à la verticale au-dessus de la fenêtre principale et du garage pour des insertions d'acier (revêtement léger), largeur 12 pouces, couleur anthracite (noir), finition éclatée, du fabricant *Mac Métal* , apposés à l'horizontale, ou un équivalent;
- L'insertion de pierres collées blanches et brunes sous la fenêtre principale par de la pierre de béton architecturale (revêtement lourd), de formats variés, couleur rockland noir, du fabricant *Permacon* , modèle *Aria* ou un équivalent;
- Le crépi blanc recouvrant la fondation par un crépi gris pâle.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se

trouvant au chapitre 26 : Riverside.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 9 août 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 26 : Riverside puisqu'il :

- Préserve le caractère d'ensemble;
- Respecte les caractéristiques distinctives du secteur Riverside;
- Assure l'identification du bâtiment à son type de demi-niveau latéral, avec garage, à ses variations, propre au secteur Riverside, comme identifiée à l'annexe « E ».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2023-08-24





**Dossier # : 1232484015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre le stationnement sur le côté ouest de la 9e Avenue, le 21 septembre 2023 de 18 h à 20 h 30 et le 11 octobre 2023 de 17 h 30 à 20 h 30 lors de deux évènements à l'école LaSalle Community Comprehensive High School.

De permettre le stationnement sur le côté ouest de la 9e Avenue le 21 septembre 2023 de 18 h à 20 h 30 et le 11 octobre 2023 de 17 h 30 à 20 h 30.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-29 17:20

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232484015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Permettre le stationnement sur le côté ouest de la 9e Avenue, le 21 septembre 2023 de 18 h à 20 h 30 et le 11 octobre 2023 de 17 h 30 à 20 h 30 lors de deux évènements à l'école LaSalle Community Comprehensive High School.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 225-J du *Règlement de circulation 2030* prévoit la possibilité pour le conseil d'arrondissement de permettre ponctuellement, par résolution, le stationnement dans les plages réservées aux détenteurs de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) du secteur 2-01 - 9e Avenue à des non détenteurs de vignettes SRRR lors de la tenue d'évènements scolaires de l'école LaSalle Community Comprehensive High School. L'école LaSalle Comprehensive Community High School a soumis une demande afin de permettre le stationnement sur la 9e Avenue lors de deux soirées, soit les 21 septembre et 11 octobre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 20 0025 - Suspender l'application du règlement 2030 relatif à la zone de stationnement réservée pour les résidents, sur le côté ouest de la 9e Avenue le 19 janvier de 17 h 30 à 20 h 30.

CA17 20 0515 - 21 septembre 2017 LCCHS Curriculum Night et 19 octobre 2017 LCCHS Open House

**DESCRIPTION**

L'arrondissement appuie les efforts des commissions scolaires visant la performance scolaire. Il est donc important de permettre aux parents de stationner près de l'école afin de participer aux soirées de rencontres et ainsi contribuer au développement de l'éducation de leurs enfants.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Valorisation de la participation citoyenne qui est l'orientation 3 de l'axe 4 du plan stratégique 2023-2030.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2023-08-29



**Dossier # : 1236456009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-22 09:54

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236456009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle CHATEAUNEUF  
Technicienne en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Lilianne PRIMEAU  
conseiller(-ere) en ressources humaines

Le : 2023-08-22



**Dossier # : 1233651001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver la nomination temporaire de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle et lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste

D'approuver la nomination temporaire de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle et lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-08-31 14:09

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1233651001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'approuver la nomination temporaire de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle et lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste

**CONTENU****CONTEXTE**

La direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a un poste de cadre de direction et deux postes de cadre administratif.

Considérant que le poste de chef de division de l'amélioration urbaine et qualité du milieu "Arr. + 60 000" est vacant depuis le 5 août 2023 suite à la démission inattendue de la cheffe de division.

Considérant que le poste de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Monsieur Hugo Rousseau, quittera la Ville de Montréal sous peu, soit le 23 septembre prochain.

Considérant qu'un processus de concours a été mis en place pour le comblement en permanence du poste de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Considérant que la structure de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est fragilisée suite au départ de deux gestionnaires dans un court délai.

Il est donc recommandé d'entériner la nomination temporaire de monsieur Pascal Lavoie, à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste de directeur.

La nomination sera effective le 5 septembre 2023 et la date d'entrée en fonction sera le 23 septembre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**



## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **Dépenses de fonction (art.10.3 Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal)**

"Conformément à la directive en vigueur et selon les conditions qui y sont prévues :

a) La Ville rembourse au cadre occupant un poste de directeur, certaines dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'année, jusqu'à concurrence du montant admissible en regard du niveau du poste."

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-29

Liliane PRIMEAU  
conseiller(-ere) en ressources humaines

Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement